

Airon-Notre-Dame  
Airon-Saint-Vaast  
Berck-sur-Mer  
Colline-Beaumont  
Conchil-le-Temple  
Groffliers  
Rang-du-Fliers  
Tigny-Noyelle  
Verton  
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

-----

**4 - STATION D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE  
SUD :**

**TRAITEMENT DU PHOSPHORE**

Le président expose à l'assemblée que :

- l'arrêté du 12 Janvier 2006 impose à l'ensemble des stations d'épuration du bassin Artois Picardie de traiter le phosphore avant le 1<sup>er</sup> Mars 2009, car ce bassin est classé en zone sensible à l'eutrophisation.
- Une étude technico-économique a permis de choisir le procédé économiquement le plus avantageux, tout en répondant aux objectifs réglementaires.
- Le procédé choisi est la déphosphatation par voie physico-chimique, c'est-à-dire que du sel métallique sera injecté dans le bassin d'aération. Le phosphore sera récupéré dans les boues.
- Les travaux nécessaires sont les suivants :

- mise en place d'une cuve de stockage et d'un dispositif d'alimentation et d'injection ;
- aménagement du génie civil et des équipements de sécurités correspondants ;

- L'estimation pour la réalisation de ces travaux est de 80 000 euros H.T.


Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- engager la consultation des entreprises par voie de procédure adaptée,
- passer les marchés correspondants,
- signer l'ensemble des pièces correspondantes.


Les crédits nécessaires estimés à 80 000 euros H.T soit 95 680 euros TTC seront inscrits au budget primitif 2008.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.

 Publie le, 10 OCT. 2007  
Ouvrage de l'Artois, le 11 OCT. 2007  
Le Président,

B. COUSEIN.

 Le Président,  
B. COUSEIN.



REÇU LE

11 OCT. 2007

SOUS-PREPECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER